

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 17 novembre 2023

Compte rendu de la séance du 17 novembre 2023

Date de la convocation : 08 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept novembre à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques HILAIRE (Maire).

Etaient présents: Jacques HILAIRE, Nathalie LIRON, Virginie ALLOUX, Eliane WOLGA, Françoise DEL BUCCHIA, Maurice HILAIRE, Sylvain GHENZI, Philippe POULACHON

Procurations: Christophe BERNARD à Eliane WOLGA

Absents:

Secrétaire de la séance: Eliane WOLGA

Ordre du jour:

- Désignation des 3 délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Saumane/ L'Estréchure (SIAEP)
- Election des 4 délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.)
- Désignation d'un correspondant défense,
- Commission d'appel d'offres,
- Commission des finances,
- Commission des travaux,
- Commission communication,
- Commission festivités,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour:

- Choix de l'entreprise pour l'achat des fours de la boulangerie et pour la mise aux normes du réseau électrique du local boulangerie.
- Création d'une commission "commerce et développement économique"
- Création d'une "commission socio-culturelle"

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces trois points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre FLEURY en date du 02 novembre 2023, dit avoir accepté cette démission et l'avoir transmise à Madame la Sous-Préfète.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1/ Désignation des 3 délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable L'Estréchure/Saumane (DE_047_2023)

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Saumane / L'Estréchure (SIAEP).

Sont élus à l'unanimité membres du SIAEP :

- Jacques HILAIRE
- Eliane WOLGA
- Philippe POULACHON

2/ Désignation des 4 délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (DE_048_2023)

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des 4 délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP).

Sont élus à l'unanimité membres du SIRP :

- Jacques HILAIRE
- Eliane WOLGA

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 17 novembre 2023

- Sylvain GHENZI
- Nathalie LIRON

3/ Désignation d'un correspondant défense (DE_049_2023)

Le conseil municipal, à la demande de Monsieur le Maire, décide de nommer un correspondant défense. Madame Nathalie LIRON est désignée correspondant défense à l'unanimité des membres présents plus une procuration.

4/ Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (DE_050_2023)

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité des membres présents plus une procuration, membres de la commission d'appel d'offres :

- Jacques HILAIRE
- Sylvain GHENZI
- Virginie ALLOUX
- Philippe POULACHON

5/ Désignation des membres de la commission des finances (DE_051_2023)

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission des finances. Sont élus à l'unanimité des membres présents plus une procuration, membres de la commission des finances :

- Jacques HILAIRE
- Nathalie LIRON
- Virginie ALLOUX
- Eliane WOLGA

6/ Désignation des membres de la commission travaux (DE_052_2023)

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission travaux. Sont élus à l'unanimité des membres présents plus une procuration, membre de la commission travaux :

- Jacques HILAIRE
- Maurice HILAIRE
- Sylvain GHENZI
- Françoise DEL BUCCHIA

7/ Désignation des membres de la commission communication (DE_053_2023)

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission communication.

Sont élus à l'unanimité des membres présents plus une procuration, membres de la commission communication :

- Christophe BERNARD
- Philippe POULACHON
- Nathalie LIRON
- Françoise DEL BUCCHIA
- Eliane WOLGA

8/ Désignation des membres de la commission festivités (DE_054_2023)

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des délégués à la commission festivités.

Sont élus à l'unanimité des membres présents plus une procuration, membres de la commission festivités :

- Françoise DEL BUCCHIA
- Christophe BERNARD
- Nathalie LIRON
- Virginie ALLOUX

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 17 novembre 2023

9/ Création d'une commission commerce et développement économique et désignation de ses membres (DE_055_2023)

Le conseil municipal décide de créer une commission commerce et développement économique.

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission commerce et développement économique.

Sont élus à l'unanimité des membres présents plus une procuration, membres de la commission commerce et développement économique.:

- Philippe POULACHON
- Jacques HILAIRE
- Virginie ALLOUX
- Françoise DEL BUCCHIA

10/ Création d'une commission socio-culturelle et désignation de ses membres (DE_056_2023)

Le conseil municipal décide de créer une commission socio-culturelle.

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission socio-culturelle.

Sont élus à l'unanimité des membres présents plus une procuration, membres de la commission socio-culturelle :

- Nathalie LIRON
- Eliane WOLGA
- Virginie ALLOUX
- Françoise DEL BUCCHIA

11/ Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (DE_057_2023)

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative du CAUE, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).
2. Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation du CAUE à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)
3. Le correspondant sera invité aux actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Sylvain GHENZI, correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard et Monsieur Philippe POULACHON en qualité de suppléant.

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 17 novembre 2023

12/ Choix des entreprises pour l'achat des fours de la boulangerie et mise aux normes du réseau électrique (DE_058_2023)

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_004_2022 en date du 26 février 2022 concernant l'acquisition d'un four électrique et la mise aux normes du réseau électrique du local boulangerie.

Il rappelle également que suite à l'augmentation des tarifs de l'électricité, Monsieur Martin, gérant du commerce, a demandé à la commune d'acheter un four à pain à fioul et un petit four à pâtisserie électrique.

Il rappelle aussi que des subventions ont été accordées pour ces travaux :

Département du Gard : 10 000,00 €

La Région Occitanie : 18 270,00 €

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises consultées :

Acquisition de deux fours :

1/ Entreprise SELECPRO BONGARD : 51 040,00 € H.T. soit 61 248,00 € TTC

2/ Entreprise CFMB : 60 360,00 € H.T. soit 72 432,00 € TTC

Travaux de mise aux normes du réseau électrique :

1/ Etablissement André : 19 900,00 € H.T. soit 23 880,00 € TTC

Après étude de ces devis, le conseil municipal :

- À l'unanimité des membres présents plus une procuration décide de retenir l'entreprise SELECPRO BONGARD pour un montant de 51 040,00 € H.T. soit 61 248,00 € TTC, pour l'achat des fours,

- Avec trois abstentions et six voix pour décide de retenir l'entreprise ANDRÉ pour un montant de 19 900,00 € H.T. soit 23 880,00 € TTC pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique.

- Autorise Monsieur le Maire à signer pour le compte de la mairie les devis retenus et tous les documents s'y afférents.

Questions diverses:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Maire et les adjoints doivent souscrire une assurance "élus" et qu'elle peut être prise en charge par la commune. Les élus concernés disent qu'ils souhaitent prendre à leur charge leur assurance afin de ne pas impacter les finances de la commune.

Monsieur le Maire informe qu'il a eu rendez-vous avec le technico-commercial de la SMACL afin de renouveler les contrats de la commune. Le montant estimé est d'environ 5000€ pour l'année.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il reste le sol à poser dans le local infirmier et que les travaux seront terminés. Les infirmiers pourront réintégrer le local d'ici janvier 2024.

Monsieur le Maire dit qu'il faudra mettre en place un règlement intérieur pour l'utilisation de la salle polyvalente par une convention, tant pour les particuliers que pour les associations.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Fleury, il faut désigner un nouvel élu référent à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, qui ne peut être ni le Maire ni un adjoint au Maire. Madame DEL BUCCHIA accepte d'être l'élu référent.

Madame Liron informe le conseil qu'une animation sera proposée à l'occasion des fêtes de Noël à la bibliothèque, le samedi 16 décembre 2023, avec la lecture d'un conte et un gouter. l'association "tuyiensoupas" proposera des activités pour les enfants et un repas "raclette".

Madame Liron informe également l'assemblée que le comité des fêtes "L'Espoir Cévenol" organise un trail le 03 février 2024.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h45.